

Compte Rendu Préalable Conseil Communautaire Séance du 16 décembre 2021.

16 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance. 13 points ont été adoptés à l'unanimité, 1 point à la majorité. 2 points ne nécessitaient pas de vote.

Personnel Communautaire

1 ⇒ **Délibération portant création des emplois de remplacements de titulaires absents, emplois saisonniers et emplois occasionnels. Exercice 2022.**

Comme chaque année en fin d'exercice, le Conseil Communautaire a adopté une délibération autorisant monsieur le Président à recruter, en cas de besoin, un nombre déterminé d'agents appelés à effectuer les remplacements divers.

Adopté à l'unanimité.

2 ⇒ **Ouverture de postes au tableau des emplois communautaires à compter du 17 décembre 2021.**

Suite à la réussite au concours d'un agent de la collectivité, un poste d'ingénieur territorial a été ouvert au tableau des emplois intercommunaux.

Adopté à l'unanimité.

Habitat-Logement

3 ⇒ **PTRE : conventionnement relatif à la mise en place, et à la gestion de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé.**

Les élus communautaires ont choisi d'adhérer à cette plateforme qui permettra aux administrés de disposer d'un guichet unique d'entrée en ce qui concerne notamment les aides et financements possibles dans le domaine de la rénovation énergétique.

Adopté à l'unanimité (28 pour ; 1 abstention : m. JAYAT)

Ordures Ménagères

4 ⇒ Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022/2027 sur le territoire du SYDED de la Haute-Vienne.

Le Conseil Communautaire a adopté le PLPDMA pour le département de la Haute-Vienne. Ce plan fixe des objectifs de réduction des déchets pour les six prochaines années.

Adopté à l'unanimité.

5 ⇒ Mise à disposition de bacs de collecte des déchets ménagers résiduels - tarification des pièces de rechange.

Les élus ont choisi d'adopter une tarification des pièces de rechange pour les bacs mis à disposition dans le cadre de la collecte des déchets ménagers (clés, verrou, etc...).

Adopté à l'unanimité

6 ⇒ Redevance Ordures Ménagères exercice 2022.

Le Conseil Communautaire a choisi d'adopter les tarifs de la redevance ordures ménagères applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté à la majorité (24 pour ; 3 abstentions : m. SUET, m. LALAY, mme GERMOND ; 2 contre : m. HACHIN, m. VIROULET).

Finances Communautaires

7 ⇒ Admissions en non-valeur et en créances éteintes Budget Communautaire Principal et Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2021.

Suite à la demande du Trésorier, le Conseil Communautaire a adopté une liste de créances non recouvrées en non-valeur.

Adopté à l'unanimité.

8 ⇒ Décision Modificative n°2021-02 Budget Communautaire Principal exercice 2021.

Le Conseil Communautaire a adopté les dernières modifications à apporter au document budgétaire de l'année.

Adopté à l'unanimité.

9 ⇒ Ouvertures de crédits d'investissement. Budget Communautaire Principal et Budgets Annexes « Ordures Ménagères » et « SPANC » Exercice 2022.

Comme chaque année, les élus ont autorisé monsieur le Président à engager et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget.

Adopté à l'unanimité.

10 ⇒ Rapport quinquennal sur les attributions de compensation et les charges transférées 2017-2021.

Les élus ont pris acte du débat sur les attributions de compensation et les charges transférées depuis le 1^{er} janvier 2017.

RGPD

11 ⇒ Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : délibération portant habilitation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne pour souscrire, pour le compte de la Communauté de Communes, un contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD ».

Le Conseil Communautaire a choisi de confier au CDGFPT le fait de lancer un marché dans le cadre du RGPD.

Adopté à l'unanimité.

Châtaigneraie Limousine

12 ⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le Président de la Châtaigneraie Limousine : poursuite et fin des projets dépendant de l'actuel programme LEADER.

Au regard du fait que la CC Ouest Limousin quittera la Châtaigneraie Limousine à compter du 1^{er} janvier 2022, il a été convenu de signer une convention permettant de poursuivre les projets entamés sur l'actuel programme LEADER qui se terminera en 2023.

Adopté à l'unanimité.

Petite Enfance

13 ⇒ Actualisation des tarifs d'accueil d'urgence pour la Micro-Crèche de Cussac et le Multi-Accueil de Saint-Laurent-sur-Gorre à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ces tarifs d'accueil d'urgence n'ayant pas été actualisés depuis 2018, il convenait de les revoir à l'aune du mode de calcul fixé par la CNAF.

Adopté à l'unanimité.

SPANC

14 ⇒ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC exercice 2020.

Les élus ont pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service SPANC pour l'année 2020.

PNR Périgord-Limousin

15 ⇒ Avis du Conseil Communautaire quant au projet de réforme des statuts du PNR Périgord-Limousin.

Le Conseil Communautaire s'est positionné favorablement quant à ce projet de réforme des statuts du PNR Périgord-Limousin, à l'exception de l'article relatif au changement de siège social du parc qui risque de nuire d'être nuisible pour l'image de la partie du département de la Haute-Vienne comprise dans l'aire du PNR.

Adopté à l'unanimité.

Aides à l'immobilier d'entreprises

16 ⇒ Aides à l'immobilier d'entreprises : dossier SARL Domaine de Brie.

Les élus ont choisi d'autoriser monsieur le Président à signer la convention à intervenir, laquelle convention va régir les relations entre le Conseil Départemental et la CC Ouest Limousin dans le cadre de ce dossier de subvention à l'immobilier d'entreprises dans le domaine de l'hôtellerie et du Tourisme.

Adopté à l'unanimité (28 pour ; 1 abstention : m. HACHIN).

Clôture de la séance à 22h45.

Le Président,



Christophe BEROUARD

Affiché le 20/12 /2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.